

## Burundi : rumeurs sur la disparition de Pierre Nkurunziza

La Libre Belgique, 9 juin 2020 Selon les informations reçues par La Libre Afrique.be, le président sortant du Burundi, Pierre Nkurunziza, hospitalisé depuis samedi soir à Karusi dans un état jugé « très sérieux », n'aurait pas assisté à la mort de sa femme, Denise Bucumi, hospitalisée au Kenya, fin mai, atteinte du Covid-19.

On n'a pas de détails sur les raisons de l'hospitalisation du chef de l'Etat burundais sortant. Beaucoup pensent évidemment qu'il est atteint par le coronavirus en raison de l'hospitalisation de sa femme, Denis Bucumi, la nuit du 27 au 28 mai derniers. Elle avait été transportée à Nairobi par avion médicalisé et plusieurs médecins kenyans lui avaient prodigué des soins intensifs en raison, précisément, de la pandémie que le couple Nkurunziza s'obstinait à nier et contre lequel pratiquement aucune mesure n'a été prise. Pourquoi ? Trois sources différentes de La Libre Afrique.be, dont une source diplomatique, indiquent qu'en réalité le chef de l'Etat serait décédé; l'une précise que ce serait au milieu de la nuit. Si cette issue fatale était avérée, on peut s'attendre à un décalage avant qu'elle soit confirmée officiellement. L'embarras qu'elle suscite dans les instances dirigeantes burundaises, pour plusieurs raisons. D'abord, si le président sortant est effectivement malade du Covid-19, cela va semer la panique dans les rangs des dirigeants burundais, ces derniers ayant, comme le chef de l'Etat, assuré le pays « par Dieu » de la pandémie en raison de sa prise de précautions indispensables. S'il est décédé, il leur faudra organiser des funérailles nationales qui risquent de contribuer à la propagation de la maladie. Succession Si le décès de Pierre Nkurunziza est confirmé, qui lui succédera ? L'article 121 de la Constitution prévoit en cas de décès du chef de l'Etat, lui succède le président de l'Assemblée nationale actuellement de Pascal Nyabenda, très proche du président sortant, qui avait proposé comme candidat du CNDD-FDD à la présidentielle lors des élections générales du 20 mai dernier. Le groupe des généraux qui dirigent le pays avec le chef de l'Etat lui avaient toutefois préféré le général-major Evariste Ndayishimiye. Et ainsi fut-il fait. Malgré des formalités importantes et le manque de crédibilité des scrutins du 20 mai, M. Ndayishimiye a été proclamé élu par la Cour constitutionnelle. Comme Pascal Nyabenda n'a pas la bénédiction des généraux et qu'il serait lui-même malade depuis plusieurs mois, le plus vraisemblable serait qu'on accélére la prestation de serment du général-major Ndayishimiye, normalement prévue, par le calendrier électoral, pour le 20 août, soit cinq ans jour pour jour après le début du dernier quinquennat de Pierre Nkurunziza, après une élection très controversée, celle-ci aussi. Il ne semble en effet exister aucune disposition constitutionnelle ou légale qui empêche d'avancer la prestation de serment. L'article 104 de la Constitution précise seulement que le mandat du nouveau président « débute le jour de la prestation de serment et prend fin à l'entrée en fonction de son successeur ». Populaire mais soumis aux généraux A cet égard, on peut également remarquer que si Evariste Ndayishimiye apparaît comme un personnage populaire mais aux convictions peu affirmées, habitués à se soumettre aux volontés des généraux qui dirigent le pays, le décès de Pierre Nkurunziza, s'il est confirmé, lui enlèverait un poids des épaules. Ce dernier a été en effet originaire en « guide suprême » duquel le chef de l'Etat devrait en théorie obéir. Par Marie-France Cros.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});